

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Le *Peuple Souverain* paraît tous les jours, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris et quelques heures avant ceux de Lyon.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du *PEUPLE SOUVERAIN*, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'abonnement :

	Un mois.	Trois mois.	Six mois.
LYON,	5 fr.	8 fr. 50 c.	16 fr.
DÉPARTEMENTS, 4	12		22

Annonces, 20 c.—Réclames, 50 c.

AVIS.

Les personnes qui désirent prendre un abonnement au *Peuple Souverain*, sont priées de n'en remettre le prix que contre quittance imprimée et signée du gérant. Nous apprenons que l'on s'est présenté à quelques personnes en notre nom et que l'on a touché le prix de l'abonnement sans avoir reçu l'autorisation de l'administration du journal. Une plainte a été déposée à la police.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. *En l'honneur du peuple.*

Citoyens,

Des manifestations fâcheuses viennent de se produire à Lyon. Des citoyens réclament l'introduction du peuple dans les forts. Eh quoi ! se déferait-on de l'armée, de notre grande et généreuse armée républicaine qui va marcher à la frontière, pour la défense et pour la gloire de la République ? Voudrait-on, par hasard, que nos braves soldats, sur les champs de bataille, portassent avec eux cette pensée amère que leurs concitoyens n'ont pas en eux la confiance qu'ils méritent si bien ?

Citoyens de Lyon, que tous ceux d'entre vous qui veulent la République solide et glorieuse, protestent avec énergie contre de telles idées et contre de tels actes. Croyez-en, citoyens, la foi républicaine d'un homme qui s'est consacré tout entier au service du peuple.

Et sachez bien, vous tous qui vous êtes dévoués à la République, qu'en nous affaiblissant par des divisions, nous comblons de joie nos ennemis, ceux qui voudraient faire croire à l'Europe que le gouvernement républicain est impossible en France.

Vive la République !

Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône,

Emmanuel ARAGO.

Lyon, 12 Avril 1848.

Nous ne cachons pas notre pensée : les scènes dont nous sommes les témoins depuis quelque temps et que nous ne pensions plus devoir se renouveler, nous affligent profondément et sont de nature à porter l'abattement dans les âmes les mieux trempées. Ce n'est pas par des moyens semblables que l'on parviendra à ramener la confiance et la reprise des affaires commerciales, sans lesquelles il n'y a que misère et désespoir pour les travailleurs.

Vous ne savez donc pas, ouvriers lyonnais, que vous êtes, sans vous en douter, les instruments des ennemis de la République ? Vous ne vous êtes pas comptés ; car vous auriez dû reconnaître dans vos rangs des hommes qui vous sont inconnus, des traîtres, des instigateurs soudoyés par des machinateurs infâmes qui veulent vous faire salir notre glorieuse révolution par des excès de tout genre.

Hier, on vous excite à porter la dévastation et l'incendie dans une habitation où l'on veut vous faire croire que le drapeau blanc a été arboré ; aujourd'hui on vous engage à violer le domicile de citoyens paisibles, sous prétexte que des armes sont cachées chez eux ; maintenant enfin, on vous indispose contre l'armée française, ce modèle d'ordre et de patriotisme ; contre vos frères, vos amis, qui ont donné déjà et dès les premiers jours tant de preuves de leur attachement à nos nouvelles institutions ; qui sont prêts à aller verser leur sang à la frontière pour l'affermissement et l'honneur de notre chère République. Nous ne craignons pas de le dire, on vous égare, on abuse de votre bonne foi ; c'est par ces moyens violents que l'on espère faire entendre aux citoyens modérés que l'ancien ordre de choses, que la monarchie que vous détestez comme nous, valait mieux que l'état actuel ; que le système républicain est un système de terreur et de barbarie, et que ceux qui pensent bien doivent s'unir pour le confondre et le renverser !

Ouvriers, confondez vous-mêmes ces calomnieux

par votre attitude calme et imposante. Ayez dans nos braves soldats toute la confiance qu'ils ont en vous ; fraternisez avec la troupe, et ne craignez pas que jamais elle emploie au service des tyrans les armes que la nation lui confie. Considérez comme ennemi de la République quiconque vous excite au désordre ou à toute démarche hostile. Reprenez vos travaux, retournez à vos chantiers ; imitez les travailleurs marseillais, et vous aurez bien mérité de la patrie ; et le parti rétrograde aura perdu tout espoir de voir ses rêves se réaliser.

Voici ce que nous lisons dans le *Sémaphore* de Marseille :

« Notre ville s'est émue hier d'un déploiement de forces inusité, qui aurait pu faire croire à des dangers infiniment plus sérieux que ceux qui existaient réellement.

« Grâce à Dieu, la sagesse et l'esprit d'ordre qui animent à un si haut degré notre population, ont rendu inutile la résolution énergique prise par les autorités de maintenir la tranquillité de notre ville.

« L'agitation qui s'est manifestée au commencement de la journée, parmi les travailleurs des chantiers nationaux, a pris sa source dans une question de salaire, résultant elle-même d'un arrêté pris par la municipalité.

« Aux termes de cet arrêté, le prix de la journée dans les chantiers nationaux a été réduit à deux francs. Cette mesure était commandée par la nécessité d'étendre le travail à un plus grand nombre d'ouvriers, en allégeant, dans une égale mesure, les charges de la commune, dont tout le monde a pu apprécier les honorables efforts.

« La partie saine de la population, et disons-le tout de suite, les ouvriers de la ville de Marseille, n'ont pas eu de peine à comprendre les motifs qui ont dicté la décision prise par la municipalité. Ils se sont constitués d'eux-mêmes les gardiens de l'ordre, en faisant bonne justice de quelques agitateurs de mauvais aloi, la plupart étrangers, dont les clameurs ne pouvaient pas trouver d'écho parmi eux.

FEUILLETON.

LE LÉZARD D'OR.

II.
OU IL S'AGIT DE GUÊPES.
(Suite.)

Tandis qu'il parlait ainsi, la voix de l'Espagnol s'était élevée peu à peu et avait pris une expression chaleureuse, et une vive animation colorait son visage basané. Un douloureux accès de la toux sèche et redoutable qui lui était habituelle vint l'arrêter court ; il se tut, passa les mains sur son front et reprit à mi-voix :

— Pardonnez-moi, monsieur, mais je ne saurais garder mon sang froid en face de ces souvenirs. Nous autres Espagnols, nous sommes ainsi faits ! J'ai perdu ma fortune, une maladie fatale me consume lentement ; je ne puis revoir, avant de mourir, le doux ciel de mon pays et le vieux château où dorment les cendres de ma mère, et vous le voyez cependant, au souvenir de la cause sainte qui m'a ravi tous ces biens, mon cœur bat à rompre ma poitrine et des larmes emplissent mes yeux.

Il s'interrompt encore et se mit à caresser son lézard, qui, semblant comprendre que son maître éprouvait le besoin de consolation, avait sorti la tête de dessous les plis du manteau, et regardait avec tendresse l'officier espagnol.

— Ce n'est point mon histoire que j'ai promis de vous raconter, dit-il quand son accès de toux fut un peu apaisé ; j'ai promis de vous parler de Dolores, et je vais tâcher de le faire. Il faut pourtant que vous le sachiez encore, mes débuts dans les rangs où m'entraînaient ma conviction politique et la mort de mon père à venger, ne furent pas heureux. Dès ma première affaire, je tombai presque mortellement blessé au milieu de mes compagnons d'armes, accablé par le nombre. On me releva mourant, on m'emmena prisonnier, on me jeta dans une prison où ma jeunesse m'empêcha de succomber à une fièvre ardente et à un délire qui se prolongèrent plusieurs jours. Quand je revins à moi, et que ma raison me permit de me souvenir et de voir, je me trouvais couché sur de la paille, seul au milieu d'une prison ronde qui devait être l'intérieur

d'une tour. Aucun meuble ne se trouvait dans ces tristes lieux qui ne prenaient d'air et de lumière que par une meurtrière élevée de trois ou quatre pieds au-dessus de ma tête. Un géolier, espèce de brute, m'apportait ma nourriture tous les soirs, et ne voulait jamais répondre aux questions que je lui adressais, soit qu'il obéit aux ordres de ceux qui m'avaient fait jeter dans ce cachot, soit qu'il se fit une joie cruelle de mes inquiétudes. Ma convalescence touchait à son terme, et j'avais retrouvé mes forces en partie, que je n'ai pu encore découvrir depuis combien de temps j'étais prisonnier, et quelle était la forteresse qui me renfermait. Je ne savais pas même si le cachot que j'habitais prenait son jour dans l'intérieur du fossé ou se dressait au sommet des fortifications.

Toutes mes tentatives pour arriver jusqu'à la meurtrière et regarder à travers son étroite ouverture restèrent vaines. J'étais sans livres, monsieur, sans plume, sans papier, réduit à l'isolement le plus profond, en face de murs élevés, ronds, uniformes, sur lesquels une main implacable avait effacé jusqu'aux inscriptions gravées par les malheureux qui m'avaient précédé dans ce séjour lugubre. Je passais des heures entières à chercher à deviner une lettre moins effacée que le reste du nom, par le grattoir impitoyable de mon géolier. Après un an, quand j'eus compté jour par jour, instant par instant, tous les moments de cette existence, je sentis ma raison s'affaiblir et mon courage m'abandonner. Pendant des heures entières, je restais étendu sur ma couche de paille, regardant d'un oeil stupide voltiger au-dessus de ma tête quelques mouches égarées dans ma prison, et qui tournaient lentement sous les tièdes rayons du soleil pénétrant par la meurtrière, et venant frapper le mur bien au-dessus de ma tête.

Un jour que ce rayon de soleil se montrait plus énergique et plus vif qu'à l'ordinaire, et qu'il répandait même une sorte de chaleur dans ma prison, j'entends un lourd bourdonnement sonore qui résonnait sous la voûte. Un son nouveau, inaccoutumé, était un grand événement pour un pauvre prisonnier jusqu'aux oreilles de qui n'arrivaient même pas les bruits extérieurs de la ville ou de la campagne au milieu desquelles était placée sa prison. Mes regards cherchèrent donc avec empressement d'où provenait ce murmure et ne tardèrent point à distinguer une énorme guêpe qui volait çà et là dans le cachot, et qui finit par descendre à la hauteur de mon visage.

Elle allait et venait, tantôt s'arrêtant et tantôt reprenant son vol, et fort insoucieuse de ma présence. Il est vrai que, dans la crainte de l'effaroucher et de la voir s'envoler, je n'osais faire le moindre mouvement, je retenais mon haleine ; ma solitude devenait moins profonde en présence de cet insecte qui, de son aile, effleurait mon visage en passant, et qui me rappelait les belles campagnes au milieu desquelles s'élevait le château de mon père ; campagnes où tant de fois j'avais, tout petit enfant, passé des journées entières à suivre le vol d'un papillon ou d'un insecte.

Cependant la guêpe continuait ses investigations ; elle sondait de ses deux longues antennes qui couronnaient sa tête d'or et de velours noir, les murailles et chaque joint de leurs pierres. A la fin, je la vis disparaître au niveau du sol dans un trou assez vaste que quelque rat mort de faim, sans doute, avant mon arrivée dans le cachot désert, avait imprudemment creusé.

Elle y demeura huit à dix minutes, en ressortit à tire d'ailes, regagna et traversa, avec la prestesse et la rapidité d'une flèche, l'ouverture étroite de la meurtrière et disparut, me laissant dans une solitude qui me semblait encore plus profonde que par le passé.

Cependant j'avais bon espoir qu'elle reviendrait, et cet espoir ne tarda pas à se réaliser.

Le conteur s'arrêta un peu fatigué et le voyageur français profita de cette interruption pour dire à l'officier espagnol combien il trouvait d'intérêt à cette histoire d'un prisonnier et de son cruel isolement.

L'Espagnol écouta ces paroles bienveillantes avec le sourire mélancolique qui seyait si bien à l'expression souffrante de sa physionomie, et continua en ces termes :

— Peu d'instants après, la guêpe reparut, se posa de nouveau à l'entrée de la meurtrière, et recommença à visiter mon cachot. Cette fois, ce fut la partie supérieure de la voûte, à la fois d'une effrayante solidité et d'un déplorable délabrement, qu'elle examina sans rien oublier.

Une pauvre plante desséchée, poussée là par hasard et morte depuis longtemps faute d'air et de nourriture, dressait entre deux pierres ses petits rameaux grisâtres auxquels pendaient deux ou trois feuilles raides et longues.

(La suite à un prochain numéro.)

• Au moment où nous écrivons ces lignes, un calme parfait règne dans la cité. Le citoyen Démosthène Ollivier a visité hier, dans l'après-midi, tous les chantiers; sa présence a produit partout les meilleurs résultats. Nos braves ouvriers marseillais ont promis de concourir au maintien de l'ordre et de la tranquillité, et s'en sont, en quelque sorte, rendus les garants.

• Tous ceux qui connaissent le véritable esprit de notre population ne peuvent s'alarmer beaucoup de ces mouvements, auxquels seuls prennent part, comme nous venons de le dire, des ouvriers presque tous étrangers à Marseille; mais ceux-ci devraient autrement reconnaître les sacrifices que la commune s'impose pour leur fournir des moyens d'existence.

• Nous partageons la confiance que les autorités ont placée dans le patriotisme et le bon sens de nos ouvriers; ils méritent, par leur amour du travail et leur résignation à supporter les effets de la crise que traverse le pays, toute la sollicitude du pouvoir, ainsi que la reconnaissance des bons citoyens, et l'on peut se fier à la sincérité de leurs promesses. En attendant, nous voyons avec satisfaction nos magistrats se disposer à employer des mesures rigoureuses, si les paroles conciliantes, les exhortations paternelles étaient destinées à rester sans effet sur l'esprit d'un très petit nombre d'agitateurs. Fort heureusement, nous le répétons, la tranquillité ne saurait être sérieusement troublée à Marseille, où de si puissants éléments de conservation conspirent avec une énergie invincible en faveur de l'ordre et de la paix. »

LES ÉLECTIONS.

Le 23 avril approche; nous ne sommes plus éloignés du jour où la nation entière aura à décider de ses destinées futures. Aussi tous les partis commencent à s'agiter, les ambitions se remuent, les professions de foi pleuvent dans les clubs et dans les journaux. Un grand nombre de bons républicains se tiennent à l'écart; il leur répugne de venir s'afficher ainsi en public; ils accepteront une candidature que la confiance de leurs concitoyens leur proposerait, mais ils se garderont bien de solliciter un mandat qu'ils considèrent comme un fardeau. Les intrigants sont moins délicats; ils briguent l'honneur de faire partie de l'assemblée nationale, les uns pour le plaisir de faire parler d'eux, d'étaler leur éloquence à 25 fr. par jour, les autres pour conspirer ouvertement contre nos libertés et escamoter la révolution au profit de la régence ou de l'enfant du miracle. Quelques âmes honnêtes cependant ont le bon esprit et le courage de se dévouer à la cause publique, et le patriotisme sincère qui les anime leur fait un devoir de se présenter aux suffrages des électeurs, ne fût-ce que pour opposer une digue au torrent contre-révolutionnaire qui renverserait la République si les gens de cœur n'y mettaient obstacle.

Citoyens électeurs, réfléchissez mûrement avant de déposer vos bulletins dans l'urne; des regrets tardifs ne répareraient pas le mal occasionné par un vote inconsidéré. Ne vous laissez pas guider par l'esprit de clocher, ni séduire par de belles paroles. Ayez en vue l'intérêt du pays; sachez que la République est le seul gouvernement possible en France, et, ainsi que nous vous l'avons déjà dit, rappelez-vous que c'est la chose que nous voulons et non le mot; qu'il nous faut une constitution démocratique qui anéantisse tous les privilèges et élève le peuple à la hauteur de sa souveraineté. Personne ne doit conserver la prétention ridicule de commander à son semblable, ni se croire pétri d'une autre pâte que les autres hommes. Ceux auxquels vous connaissez ces tendances, écarterez-les, et cherchez-en d'autres. Nous avons proclamé le grand principe de l'égalité; mais n'oublions pas qu'il est des gens qui ne l'ont pas reconnu franchement et sans arrière-pensée; que ceux-là reportent encore leurs regards avec tristesse, avec espoir peut-être, sur un passé qui était tout à leur avantage.

Pour aspirer au mandat de l'assemblée constituante, il faut être plus que brave homme, il faut être républicain, et l'avoir été avant le 24 février; car ceux qui prétendent l'être aujourd'hui et qui ne l'étaient pas la veille, n'ont pas encore fait leurs preuves, et il serait dangereux de leur faire faire un apprentissage aux dépens de ce que nous avons de plus précieux, la liberté. Laissons-leur au moins le temps de se familiariser avec les idées nouvelles.

Nous répéterons encore une fois que dans notre opinion, l'assemblée que nous devons nommer dans onze jours n'aura d'autre mission que de faire la constitution, de poser les bases fondamentales du gouvernement républicain; qu'elle n'est pas et ne peut pas être appelée à faire autre chose. Pour remplir dignement cette mission, il faut posséder plus de bon sens que d'esprit de chicane; et, dans notre conviction, nous jugeons un homme du peuple, un artisan, un agriculteur d'une raison droite et saine, aussi et peut-être plus en état de le faire qu'un Pic de la Mirandole. Dans l'assemblée législative qui succédera à la constituante, nous pourrions, nous devrions même nommer des gens du métier, des

hommes spéciaux pour faire les lois de détail, reviser nos codes; mais en ce moment, nous le disons hautement, de telles gens sont inopportuns, dangereux peut-être. Dans quelques départements où l'aristocratie peut influencer les masses, on enverra à la chambre assez de superfétations de ce genre; c'est donc à nous, citoyens du Rhône, à nommer de bons patriotes qui puissent faire contre-poids aux ennemis de notre glorieuse révolution.

Les élections de la garde nationale sont à peu près terminées; et leur résultat n'est point aussi fâcheux qu'on aurait pu le craindre, en face d'une première épreuve où le temps a souvent manqué aux candidatures.

On se connaît mieux aux élections prochaines; on aura surtout l'expérience des fausses mesures qui ont empêché une grande partie de la classe ouvrière de participer au scrutin. Ainsi, dans plusieurs arrondissements, des ouvriers, obligés d'attendre l'appel de leur nom pour déposer leur vote, ont préféré renoncer à leur droit que de perdre plusieurs journées de travail et le pain de leur famille; tandis qu'ailleurs, d'autres, plus heureux, étaient admis à voter sur la seule exhibition de leur carte, au fur et à mesure qu'ils se présentaient.

En dernier résultat, cependant, nous le répétons, les élections ne sont pas trop mauvaises. Kersausic n'a échoué que par suite d'un malentendu dans le 1^{er} arrondissement; et sur 16,000 votants il n'a manqué, dans le 6^e arrondissement, que 147 voix à Lagrange, combattu par un maire, ce qui n'est pas sans danger, même sous la République. Presque partout ailleurs des républicains de la veille l'ont emporté à une majorité immense. Si les départements ont fait comme Paris, nous en tirerons pour les élections du 23 avril un favorable augure, quels que soient les efforts et les menées de la réaction. (Réforme.)

Les républicains du lendemain, ces prétendus amis de l'ordre, eurent avec complaisance les faits déplorable qui viennent d'avoir lieu à Bourg; ils n'ont pas une parole de blâme pour les excellents citoyens qui voulaient déchirer un délégué du gouvernement provisoire, comme ils déchireraient, disaient-ils, un des membres de ce gouvernement.

Aux yeux de nos modérés, la gloire de la capitale du Bugey éclipsa la gloire de Périgueux, autant que les électeurs de l'Ain éclipsaient jadis les électeurs de la Dordogne.

Dans la Dordogne, on remarquait parfois aux élections une certaine velléité d'opposition; mais le département de l'Ain se distinguait entre tous par l'ensemble de ses votes ministériels: cinq députés, cinq *pritchardistes*, pas un de moins. On conçoit que les meneurs qui concouraient à ce bel ensemble se soucient peu d'entendre une voix républicaine s'adresser au peuple, dont ils faisaient si bien les affaires, sans compter les leurs.

Il est facile, dans un petit chef-lieu qui regorge de fonctionnaires, de faire une émeute contre le délégué d'un pouvoir qui pousse jusqu'aux limites les plus extrêmes la tolérance et le désir de conciliation. Mais tout ce tapage ne nous fera pas prendre le change sur les dispositions de la population du département de l'Ain. Il y a là, comme partout en France, des républicains qui montreront d'autant plus d'ardeur dans la lutte que leurs adversaires seront plus audacieux; le vrai peuple est pour la République, et l'événement prouvera à tous ces coqs de clocher, à tous ces oppresseurs subalternes, que leur règne est désormais fini. (Réforme.)

Quelques explications ont paru nécessaires sur la position des professeurs du Collège de France, qui ne se trouvent pas compris dans la nouvelle organisation.

M. Tissot, disciple et successeur de Delille dans la chaire de poésie latine, plus qu'octogénaire, a des droits incontestables au titre de professeur honoraire.

M. le ministre de l'instruction publique, considérant que les professeurs du Collège de France n'ont aucune pension de retraite, a inscrit M. Tissot sur le fonds des indemnités littéraires pour une somme égale à la totalité de son traitement. M. de Portets est professeur à la faculté de droit. M. Michel Chevalier est ingénieur en chef des mines. M. Alix Desgranges est premier secrétaire, interprète pour les langues orientales.

M. Poncelet, de l'Académie des sciences, nommé à la nouvelle chaire de mécanique du Collège de France, a déclaré l'intention de se démettre de la chaire de mécanique de la faculté des sciences, dès qu'il y aura terminé son cours de cette année.

Cette détermination de M. Poncelet est d'autant plus honorable, que les nouvelles chaires, comme il est dit dans le rapport inséré hier au *Moniteur*, sont entièrement gratuites.

Algérie.

On lit dans l'*Akhbar* du 6 avril :

• Une balancelle espagnole a apporté hier 1^{er} mars, à Alger, la nouvelle que le courrier de Marseille s'est perdu dans la nuit de samedi, sur la côte Sainte-Marguerite, dans l'ouest de Palma. Personne n'a péri. — On suppose que les dépêches ont été sauvées. — La côte sur laquelle le naufrage a eu lieu est assez éloignée de Palma, pour que cette nouvelle ne soit parvenue que pendant les vèpres de dimanche. — La cause de ce naufrage ne nous est pas connue; il est à présumer, toutefois, que ce bâtiment avait éprouvé des avaries, puisqu'il se trouvait encore à la hauteur de Palma deux jours après son départ de Marseille, alors qu'il eût dû être déjà arrivé à Alger. »

• **ELECTIONS DE L'ALGÉRIE.** — Le gouverneur-général a réuni les maires et adjoints nouvellement élus et les présidents des divers comités électoraux, afin de les engager, dans l'intérêt de l'Algérie, à tâcher de s'entendre pour concentrer les voix des électeurs sur les candidats qui peuvent réellement espérer d'être nommés.

• Il leur a exposé combien il était essentiel d'écarter ceux qui n'ont aucune chance de succès, afin que les votes ne se trouvent pas perdus et puissent se réunir au nombre de 2 000 au moins sur ceux qui paraissent les plus capables de défendre les intérêts algériens.

• Si aucun d'eux, en effet, n'obtenait ce nombre de suffrages, il faudrait recommencer les élections; ce qui priverait l'Algérie d'être représentée aux premières opérations de l'assemblée nationale, et ce qui aurait surtout l'inconvénient de n'avoir point de députés qui pussent prochainement solliciter du gouvernement provisoire les mesures urgentes que réclame le salut du pays.

• Ces observations ont été accueillies comme une preuve de l'intérêt que porte à l'Algérie M. le gouverneur-général, et, en sortant de chez lui, les présidents des comités se sont réunis avec le maire et les adjoints pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire.

• Il a été convenu qu'on allait, dans chaque comité, faire un travail préparatoire pour s'assurer des chances que peut avoir chaque candidat, et qu'on se réunirait ensuite en comité général pour se communiquer réciproquement le résultat de ce travail.

• On le fera connaître ensuite aux électeurs pour qu'ils puissent, dans une ou plusieurs réunions préparatoires, fixer définitivement leur choix. »

Décrets et arrêtés du gouvernement provisoire.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Sur la proposition de la commission de gouvernement pour les travailleurs :

Considérant que le principe inauguré par la République triomphante est le principe de la fraternité :

Que nous venons de combattre, de vaincre, au nom et pour le compte de l'humanité tout entière ;

Que ce seul titre d'homme a quelque chose d'invincible et d'auguste que ne saurait effacer la différence des patries ;

Que c'est, d'ailleurs, l'originalité glorieuse de la France, son génie, son devoir, de faire bénir par tous les peuples ses victoires, et, quand il le faut, ses douleurs même ;

Considérant que si elle nourrit en ce moment beaucoup d'étrangers, un nombre bien plus grand encore de nationaux vivent de leur travail en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Amérique, sous les cieux les plus éloignés ;

Que provoquer des représailles, en repoussant loin de nous nos frères des autres pays, serait une calamité en même temps qu'un déshonneur :

Le gouvernement provisoire place sous la sauve-garde des travailleurs français les travailleurs étrangers qu'emploie la France, et il confie l'honneur de la République hospitalière à la générosité du peuple.

Paris, le 8 avril 1848.

Les membres du gouvernement provisoire.

— Le ministre de l'agriculture et du commerce, par un arrêté du 2 avril, a nommé les citoyens Ingres, peintre d'histoire, et Labrousse, architecte, membres du conseil supérieur de perfectionnement des manufactures nationales des Gobelins, Beauvais et Sévres, instituée pour rechercher et proposer les réformes que comporte le régime actuel de ces établissements.

— Le citoyen Roux (Ch.-Antoine), a été nommé chef de bureau de la librairie et de l'imprimerie au ministère de l'intérieur, en remplacement du citoyen Lacroix, appelé à d'autres fonctions.

— Par arrêté, en date du 9 avril 1848, ont été nommés aux chaires du Collège de France instituées par l'arrêté du gouvernement provisoire en date du 7 avril :

Droit international et histoire des traités, Lamartine, membre de l'Académie française ;

Droit politique français et droit politique comparé, J. Reynaud ;

Droit privé (droit individuel et social), Armand Marrast ;
Droit criminel, Faustin Hélie ;
Economie générale et statistique de la population, Serres, membre de l'Académie des sciences ;
Economie générale et statistique de l'agriculture, Decaisne, membre de l'Académie des sciences ;
Economie générale et statistique des mines, usines, arts et manufactures, Bineau, ingénieur en chef des mines ;
Economie générale et statistique des travaux publics, Franqueville, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ;
Economie générale et statistique des finances et du commerce, Garnier-Pagès ;
Droit administratif, Cormenin ;
Histoire des institutions administratives françaises et étrangères, Ledru-Rollin ;
Mécanique, Poncelet, membre de l'Académie des sciences.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

PARIS, 10 avril 1848.

Le bref que le pape Pie IX vient d'adresser au nonce apostolique à Paris ne peut manquer de faire sensation. Le souverain pontife paraît d'abord prescrire une très-grande réserve aux ecclésiastiques qui, voulant défendre la liberté de l'Eglise sous le régime nouveau de la France, expriment le désir de discuter dans les feuilles politiques de très-graves questions qui appartiennent uniquement à l'autorité suprême et au jugement du Saint-Siège. Le pape déclare ensuite que la discipline canonique, actuellement en vigueur dans les églises de France, ne peut être changée que par le souverain pontife, parce que lui seul est investi d'une autorité universelle sur toutes les églises épiscopales et métropolitaines de la nation française. Quant aux revenus affectés au culte divin et aux ministres sacrés, Sa Sainteté proteste contre toute renonciation à une dotation qui n'est qu'une faible indemnité accordée à l'Eglise en retour des biens immenses qu'elle a perdus dans les temps malheureux de l'ancienne révolution.

— Le gouvernement provisoire vient de rendre un décret qui honore et venge notre caractère national d'un acte de lâche et barbare inhospitalité exercé, dans les premiers jours qui ont suivi la révolution du 24 Février, par des hommes que la République désavoue avec non moins d'indignation que ceux qui s'autorisent de son nom pour forcer les propriétaires à leur donner quittance de loyers qu'ils n'ont pas payés. Les termes de ce décret sont mémorables et respirent le sentiment de la plus haute dignité. Les travailleurs étrangers qu'emploient la France sont placés sous la sauvegarde des travailleurs français. L'honneur de la République hospitalière est confié à la générosité du peuple ! A la bonne heure ! Voilà un noble langage et des sentiments dignes de la France. Pourquoi faut-il que ce décret ne soit pas venu plus tôt ! Il aurait épargné à la nation française et à l'Europe un grand scandale : le spectacle, nous ne voulons pas dire la honte, d'une profonde iniquité. Et voyez comme l'exemple du mal est contagieux ! On mande de Francfort, en date du 6 avril, que les rails du chemin de fer de Taunus, entre le Castel et Hockleim, ont été enlevés. Les habitants de Castel avaient exigé de l'administration qu'elle renvoyât tous les employés étrangers à cette petite ville, et qu'elle les remplaçât par des habitants du pays, en menaçant, si leur réclamation n'était pas accueillie, d'enlever les rails.

— Il est question, dit-on, de mettre le télégraphe à la disposition des particuliers, moyennant un droit qui sera perçu par l'Etat.

— Hier matin, à six heures, on découvrait avec épouvante, dans un terrain en construction de la rue de la Victoire, le cadavre d'un individu dont le costume dénotait une certaine aisance : la gorge était profondément coupée, et cette horrible blessure, par laquelle des flots de sang s'étaient échappés, avait dû presque immédiatement entraîner la mort ; la tête du cadavre était enveloppée d'un mouchoir à carreaux, recouvrant la bouche.

Tout paraissait indiquer un crime : l'endroit isolé et mystérieux où le cadavre était retrouvé, l'heure de la nuit à laquelle il était facile de présumer que la mort avait eu lieu... Aussi la rumeur publique, s'emparant de ces faits, avait déjà, hier matin, répandu dans le quartier le bruit qu'un assassinat terrible avait été commis rue de la Victoire.

Informé de ces bruits, M. Loyeux, commissaire de police de la place Vendôme, s'est immédiatement transporté sur les lieux, et, assisté de trois médecins, il a constaté l'état du cadavre.

L'examen fait par les hommes de l'art a mis ce point hors de doute, que la cause de la mort ne devait point être attribuée à un crime, mais bien à un suicide.

Le cadavre de l'individu a pu facilement être reconnu : dans l'une des poches du vêtement qu'il portait, on a

trouvé une lettre adressée au vicomte de X. ; les renseignements pris sur le-champ ont alors établi que le vicomte de X., enfermé depuis quelque temps dans une maison de santé du quartier des Invalides, avait pu tromper la surveillance de ses gardiens et s'évader.

Italie.

On lit dans le *Correro Mercantile*, de Gênes :
« Le gouvernement provisoire de Venise a rendu le décret suivant :
« Considérant que les bâtiments du Lloyd pourraient servir aux Autrichiens, qui n'ont pas d'autre marine militaire ;
« Après avoir consulté la chambre de commerce, section des arts et manufactures,
« Décrète :
« 1^o Il est interdit aux pyroscapes du Lloyd autrichien, jusqu'à nouvel ordre, d'entrer dans les ports de la république vénitienne.
« 2^o Le pyroscaphe l'*Archiduchesse Sophie*, entré dans ce port sur la foi de la république, est libre de partir.
« Quant aux autres bâtiments de commerce, la libre entrée leur est conservée en se conformant aux instructions du 29 courant, n. 455.
« Venise, le 31 mars 1848.

« Le président, MANIN.

« Le secrétaire, JACQUES ZENNARI. »

Angleterre.

LONDRES, 8 avril. — A la fin de la séance de la chambre des communes du 7 avril, la chambre a autorisé la première lecture du bill à l'effet de pourvoir à une meilleure sécurité de la couronne du gouvernement du Royaume-Uni, à la majorité de 283 voix contre 24.

Tous les employés de l'amirauté ont prêté serment comme constables spéciaux ; ils sont armés de bâtons et ils recevront des armes plus destructives s'il en est besoin.

Le *Morning-Herald* du 8 avril dit qu'il se fait un plaisir d'annoncer, aux sujets timides de la reine, que la révolution irlandaise est ajournée définitivement.

La reine et le prince Albert, accompagnés du prince de Galles et des autres enfants royaux, sont partis de Buckingham ce matin à 10 heures pour Osborne-House, dans l'île de Wight ; la reine restera à cette résidence jusqu'à la fin des vacances de Pâques.

La Convention nationale a publié sa contre-proclamation aux habitants de Londres, en réponse à la proclamation de la police.

Sir G. Grey, ministre de l'intérieur, dans la séance de la chambre des communes du 7 avril, a rendu hommage à M. Lamartine dans les termes suivants : « Je n'attache pas la moindre importance aux assertions de M. Smith-O'Brien, quant à la disposition où serait la France d'envoyer en Irlande 50,000 hommes pour appuyer la révocation de l'union. Je n'exprimerai ici aucune opinion sur le droit appartenant aux Français de diriger leurs propres affaires, de changer la forme de leur gouvernement, mais je crois impossible de lire la réponse faite par M. Lamartine à M. Smith-O'Brien, sans honorer la fermeté et le courage de l'homme dans les circonstances où il se trouve placé. Les termes explicites, et je dois le dire, les termes sincèrement honnêtes dont il s'est servi, le refus formel d'intervenir en envoyant un seul homme en Angleterre ou en Irlande, pour aider ces messieurs dans les projets criminels qu'ils ont osé concevoir, lui fait le plus grand honneur. J'ajoute qu'à mon avis, sans l'obtention des encouragements que la confédération était allée chercher à Paris, toute tentative criminelle de sa part sera tout-à-fait futile. Les efforts isolés de ces hommes n'amèneront sur leur pays que ruine et effusion de sang. »

Allemagne.

Une lettre de Francfort, datée du 4 avril, renferme ce qui suit :

« Nous recevons de Russie une nouvelle capitale.

« Nicolas a consenti au rétablissement de la nationalité polonaise. Il place sur le trône du nouveau royaume son gendre, le duc de Leuchtenberg (le fils d'Eugène Beauharnais).

« La Pologne sera libre enfin ; la France tient dans ses mains puissantes les destinées de l'Europe. »

POSEN, 1^{er} avril. — A Varsovie, le prince de Gaskewitch a fait assembler les principaux habitants et leur a fait prêter serment au nom de l'empereur, qu'ils ne voyageraient à l'étranger que pour affaires particulières, et qu'ils s'abstiendraient de la lecture de journaux et brochures politiques. Les habitants ont prêté ce serment. D'après d'autres rapports, les nouvelles d'Allemagne ont trouvé accès en Pologne, malgré la rigueur de la surveillance sur les frontières. Les individus qui font lecture des journaux sont pendus aux arbres. On enlève les faulx aux paysans.

(Feuilles russes.)

BERLIN, 5 avril. — Aujourd'hui, la diète réunie a nommé une commission qui devra faire un rapport sur la question financière. Un seul orateur a déclaré qu'il ne se croyait pas compétent pour discuter des questions de finances. Le maréchal prince Salms a prétendu que cette déclaration était une opinion individuelle ; mais aussitôt un orage éclata et un grand nombre de voix se prononcèrent en faveur de l'orateur. Le tumulte ne cessa qu'à l'arrivée de M. Camphausen, qui parla avec beaucoup de chaleur pour prouver à la diète que, dans un moment où il s'agissait du salut de l'Etat, sa compétence était hors de doute. Son discours a été accueilli par des bravos.

(Gazette de Cologne.)

VIENNE, 2 avril. — Nous apprenons d'une source certaine qu'il a été décidé hier, dans une conférence d'Etat, que l'on ferait marcher le général Radetzki contre les Piémontais, mais que l'on renoncera à reprendre Milan. Le général devra concentrer son armée sur le Mincio et entamer des négociations avec le gouvernement provisoire, si les Lombards veulent se charger d'une partie de la dette publique, maintenir les relations commerciales avec l'Autriche sans entraves de douanes et fournir un contingent de troupes ; en cas de guerre on les laissera faire.

(Gazette d'Augsbourg.)

VIENNE, 1^{er} avril. — Aujourd'hui une déclaration de guerre à la Sardaigne a été résolue par la chancellerie d'Etat et par la chancellerie de guerre.

L'Italie paraît définitivement perdue pour l'Autriche ; c'est un coup pour ainsi dire mortel pour le commerce et l'industrie de Vienne et de la Bohême. Le plus grand nombre des fabriques de coton et de laine seront obligées de cesser leurs travaux, et des milliers d'ouvriers se trouvent réduits à la misère. Aussi

est-il à craindre que des désordres n'éclatent prochainement parmi les ouvriers de la Bohême, et que des paysans ne se joignent à eux.

Le gouvernement prend les mesures les plus énergiques pour reconquérir l'Italie. Il organise des corps de volontaires pour les envoyer à la frontière.

L'Italia (de Pise) du 1^{er} avril applaudit à la pensée d'un congrès national à Rome, qui déciderait des destinées de l'Italie.

Il s'est formé, sous les auspices de la noblesse, à Rome, une commission chargée de recevoir les dons volontaires pour venir en aide aux ouvriers sans travail ; c'est là une pensée très-philanthropique : on publiera les noms des bienfaiteurs de la classe ouvrière.

(Il Contemporaneo.)

CHRONIQUE LOCALE.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Belley (Ain) 10 avril 1848.

Citoyen rédacteur,

Nous sommes malheureux dans notre département. Nos journaux ne représentent que les intérêts des diverses classes aristocratiques. Nécessité donc pour les patriotes de s'adresser au dehors.

Si votre journal continue à défendre avec énergie les intérêts généraux, et à plaider avec éloquence la cause de l'humanité, il ne pourra manquer d'avoir beaucoup d'abonnés dans notre pays. Vous avez été admirable dans les deux articles que vous avez publiés relativement au guet-apens de Chambéry. Imaginez-vous que j'ai vu passer ici des ouvriers parmi lesquels il y avait de pauvres enfants qui comptaient se rendre à une partie de fête. Quelques-uns n'avaient pas plus de treize à quatorze ans. J'aurais été étonné qu'ils eussent été trahis par la masse de la population de Chambéry, que je ne crois pas être méchante. Mais ce sont surtout les paysans des campagnes qui, encore fanatiques, ont été poussés par les prêtres qui ne peuvent pas supporter le régime de la tolérance et de l'égalité. On dit qu'ils ont commis des horreurs. Il est bon de montrer une certaine énergie pour ne pas voir augmenter le nombre des victimes qui est déjà assez grand. Il y a eu quelque malentendu ; car il est certain que le roi de Piémont a tout-à-fait laissé la Savoie sans défense.

Vous avez été parfaitement dans le vrai, citoyen, quand vous avez dit que le gouvernement provisoire avait eu raison d'ajourner les élections. Le parti patriote n'était pas prêt, et vous savez que le parti des privilégiés l'est toujours.

Une question d'une certaine gravité se présenterait, et il serait bien de l'aborder.

Quelle sera la durée du mandat de l'assemblée constituante ? Aura-t-elle droit de siéger pendant un an, deux ans, cinq ans ou dix ans ? Selon quelques personnes, elle devra se retirer et cesser ses fonctions aussitôt qu'elle aura achevé la constitution. Mais alors les candidats sont bien dans l'erreur, puisque tous ils font de belles professions de foi où ils expriment leurs ardents desirs de faire diminuer les impôts, de détruire telle loi, d'en provoquer telle autre. Pour mon compte, je crois, sauf meilleur avis, qu'il faudrait qu'elle n'eût que la durée d'un an, car on peut ignorer avant le vote quel sera son esprit.

Partant de cette idée, que nous n'avons point de journal républicain dans notre département, je vous prie d'insérer cet article qui pourra être agréable à vos abonnés de notre pays, et même contribuer à vous en procurer de nouveaux.

Salut et fraternité,

PEYSSON, avocat.

On écrit du département de l'Ain :

Citoyen rédacteur,

Le journal de Belley dans son n^o du 23 mars dernier, s'exprime ainsi :

« Un nom du pays, sincèrement bugiste, et type de l'esprit lucide et ardent de nos montagnes est sur toutes les bouches, celui du maire de notre ville, le citoyen A. Tendrel, avocat plénot vigoureux que dis-je, logicien énergique, allant sans effort et sans détour au fond et au néud même des questions. Le citoyen Tendrel a de plus à nos yeux le mérite de s'être toujours trouvé dans notre pays à l'avant-garde de toutes les idées libérales : qu'il vienne, il est des nôtres.

« Nous ne pouvons pas laisser passer cette apologie, sans présenter quelques observations. Nous ne contestons point au citoyen Tendrel le talent qui peut le distinguer comme orateur du barreau. Il s'exprime bien. Il a les idées nettes. Son raisonnement est clair quand la cause est bonne. Il est subtil quand elle est mauvaise. Mais la vigueur qu'on veut bien lui accorder, est précisément la qualité qui lui manque. Semblable à ces habitants de l'air qui se plaisent dans des régions moyennes, le citoyen Tendrel ne s'élève jamais à une certaine hauteur.

« Je n'entrerais pas dans les détails de la vie privée. Mais, lorsque le journal de Belley dit qu'il s'est toujours trouvé dans notre pays à l'avant-garde de toutes les idées libérales, le rédacteur a oublié cet axiome : *Amicus Plato, sed magis amica veritas*. J'aime bien Platon, mais j'aime encore plus la vérité. On sait que depuis 1834, le citoyen Tendrel a constamment voté pour le citoyen Dangeville, et a fait tous ses efforts pour écarter le citoyen Cormenin. Dans les dernières élections, s'il a donné sa voix à un autre candidat, on a pu penser que c'était pour des convenances de famille.

« N'en déplaise au citoyen Tendrel, on peut lui dire qu'il est du parti rétrograde.

« Celui qui a attendu quatre jours de faire la révérence à la République ; celui qui a sans cesse été exalté, choyé par les admirateurs de Louis-Philippe ; celui qui a été et se trouve encore le familier du président Jordan ; celui que l'on voyait toujours côte à côte avec des gens qui traitaient les républicains d'insensés ; celui enfin qui est patemment l'élé de l'aristocratie bourgeoise de la ville de Belley, oh ! celui-là, disons-nous, ne peut pas être un républicain bien renforcé. »

— Hier dans la soirée un rassemblement armé s'est présenté chez le général Bourjolly et auprès du citoyen Arago, dans le but d'obtenir de l'autorité la cession du fort Lamotte qui se trouvait, dit-on, sans garnison par suite du départ des troupes qui l'occupaient. Cette demande a été refusée, et de forts piquets de la garde nationale étaient vers les six heures sur leurs places d'armes respectives, dans la prévision de désordres qui, heureusement, n'ont pas eu lieu.

Comment se fait-il qu'on évacue un fort sans qu'une nouvelle force militaire l'occupe instantanément ?

— Hier à minuit, un enfant du sexe féminin, nouvellement né, a été trouvé exposé au pied de la grille

d'un marchand boucher, rue du Plat, n. 3. L'auteur de cette exposition est resté inconnu; l'enfant a été porté à l'hospice de la Charité.

— Voici encore un exemple des malheurs occasionnés par l'ivrognerie et la débauche : le nommé Pierre Dalphin, camionneur, âgé de 33 ans, natif de Charrette (Isère), et qui habitait Vaise depuis plusieurs années, s'est noyé hier à trois heures du matin, en se précipitant du pont de la Gare, à Vaise, dans la Saône. Ce malheureux était ivre.

— Hier, dans la journée, des *Voraces*, excités par la malveillance, ont demandé que des perquisitions fussent faites chez des citoyens. Comme toutes les autres, elles ont été infructueuses.

— Depuis plusieurs jours, quelques clubs donnent gain de cause à nos ennemis; pendant que ceux-ci travaillent, les premiers ne s'occupent point, ou fort peu, d'élections. Leurs séances sont toutes consacrées à la question suivante : Faire destituer quatre magistrats du parquet. Il nous semble qu'il vaudrait mieux laisser ce soin au gouvernement; les renseignements trouvés dans les cartons du ministère, doivent lui avoir appris à connaître son monde.

— Les ouvriers de Lyon veulent se mettre en grève parce qu'on n'a pas étendu à la province l'arrêté du gouvernement provisoire prononçant, à Paris, des peines contre les maîtres qui feraient travailler leurs ouvriers après les heures déterminées. Les maîtres ont dû voir hier le citoyen Arago, commissaire extraordinaire du gouvernement.

— Par arrêté du gouvernement, la société anonyme d'éclairage par le gaz hydrogène pour la ville de Lyon est autorisée à opérer la division de ses actions actuelles en quatre actions nouvelles, et à augmenter son fonds social au moyen de la création de cinq cents nouvelles actions.

— Le directeur et une députation des régents de la banque de Lyon viennent d'être mandés à Paris par le ministre des finances. On croit que leur voyage se rapporte au projet de fusion générale des banques, qui paraît adopté par le gouvernement.

— Nous lisons dans un journal :

« M. Doria, consul-général sarde, porte à la connaissance de ses compatriotes que non-seulement le roi a amnistié, tous indistinctement, les réfugiés politiques, mais que l'amnistie s'étend aussi aux déserteurs et aux réfractaires; de plus, le ministre des travaux publics se trouve ces jours-ci à Chambéry, renouvelant l'offre déjà faite par M. le consul-général à Lyon, de travail ou d'enrôlements volontaires à tous ceux des sujets sardes qui en demanderont. »

Nous saisissons cette occasion pour demander au citoyen consul sarde si le roi de Chypre et de Jérusalem étend cette amnistie aux victimes du guet-apens du 4 avril. Cette conduite pourrait faire en sa faveur une impression au moins momentanée.

— On dit que le gouvernement a reçu aujourd'hui une dépêche télégraphique donnant des nouvelles graves d'Italie.

Ports militaires.

La frégate à vapeur le *Cacique*, commandée par M. le capitaine de vaisseau Rosamel, est partie aujourd'hui pour Stora, où elle va prendre des troupes, qu'elle ramènera en France.

La frégate à vapeur le *Labrador*, commandée par M. le capitaine de vaisseau Doret, est partie aujourd'hui pour Alger, où elle porte les dépêches de la poste, ainsi que des passagers civils et militaires.

Dans la matinée, l'escadre, commandée par M. le vice-amiral Baudin, a appareillé de cette rade pour se rendre aux îles d'Hyères : elle est composée des vaisseaux le *Friedland*, l'*Océan*, le *Souverain*, le *Jupiter* et l'*Vénus*, de la frégate à vapeur l'*Asmodée*, et de la corvette à vapeur le *Pluton*.

Le bâtiment à vapeur le *Dauphin*, capitaine Bonfils, est arrivé le 6 d'Alger; il a relâché à Port-Vendres, qu'il a quitté le 5.

Hier est arrivée la gabarre l'*Indienne*, commandée par M. Guérin, lieutenant de vaisseau, venant de Gorce, d'où elle est partie le 22 février dernier.

Le même jour a mouillé sur rade la frégate la *Psyché*, capitaine de Gourdon, venant de Lisbonne, qu'elle a quittée le 23 mars.

Départements.

Nous lisons dans le *National de la Gironde*, du 7 :

« La cause de la démocratie a fait un pas aujourd'hui. Le commissaire Chevalier, dont les opinions incertaines et les hésitations perpétuelles compromettaient chaque jour davantage les intérêts dans la Gironde, vient d'être rapplé à Paris.

« Quels que soient nos sentiments personnels à l'égard de M. Chevalier, dont le caractère privé avait su

inspirer de vives sympathies, nous devons, au point de vue politique, regretter que cette mesure n'ait pas été prise dix jours plus tôt.

« M. Clément Thomas, que les soins de sa candidature amènent dans notre département, remplace M. Chevalier comme commissaire extraordinaire, et s'est installé, à cinq heures, en cette qualité.

« Nous croyons savoir, toutefois, que ce n'est là qu'une situation provisoire; les occupations multiples du citoyen Thomas, candidat à Paris pour la deuxième légion, le laisseront probablement peu de temps parmi nous.

« Par des motifs de délicatesse et d'abnégation personnelle, le citoyen Leymarie a cru devoir refuser le mandat de commissaire qui lui avait été conféré. Nous voudrions croire, dans l'intérêt de la cause républicaine, que la résolution de ce démocrate n'est pas définitive. Ce que nous savons de son caractère loyal, énergique et modéré à la fois, nous prouve qu'on eût rencontré en lui l'homme de la situation. »

On écrit de Toulouse, à la date du 5 avril :

« Grâce aux précautions prises par l'autorité, la soirée d'hier se passa sans troubles. L'établissement des frères, gardé par la troupe et la garde nationale, n'a été l'objet d'aucune démonstration. Il en a été de même aujourd'hui.

« Hier, des neuf heures du soir, les crieurs publics col portaient dans les rues de Toulouse les détails de la condamnation de Louis Bonafous, dit frère Léotade, avec accompagnement de la complainte obligée dans toutes les affaires capitales.

« Dans la matinée, la concurrence s'en est mêlée, et de 10 centimes (deux sols) on en a vendu d'autres à 5 centimes. Plusieurs de ces colporteurs sont partis pour les campagnes voisines, qu'ils ont dû parcourir toute la journée. Leurs ventes ont dû être productives, car quoique ce procès eût perdu de son intérêt primitif, néanmoins le résultat était vivement attendu; hier, pendant la délibération du jury, la place du Palais et les rues adjacentes étaient tellement encombrées, que le passage en était complètement intercepté.

« Nous avons sous les yeux plusieurs de ces complaintes. Nous en citons un fragment qui donnera une idée de l'impression produite dans les esprits par le crime et par son châtiment :

Air de Fualdès.

Approchez, âme sensible,
Ecoutez bien le récit,
Puis après ce qui s'en suit,
D'un assassinat horrible,
Commis dans notre cité
Par un frère éhonté.
Bonafous, dit Léotade,
Le premier est son vrai nom,
Fut poussé par le démon
A commettre une incartade;
Mais il la paiera bien,
Cet exécrable vaurien.
Sur le foin ou sur la paille,
Sur le tréfil, c'est égal,
Cet exécrable brutal,
Ce bourreau, cette canaille,

La viola, puis la tua
Tout en étouffant sa voix.
Et puis après au cimetière
Daus la nuit il la jeta,
Et de suite il s'en alla
En regardant en arrière,
Disant : Ni vu, ni connu;
Mais Dieu l'avait reconnu.
Il éclaira la justice,
Qui vient le prendre au collet,
En lui disant : C'est mal fait,
Cela porte préjudice.
Venez, l'on vous jugera;
Et puis, on l'emprisonna.
Malgré le faux témoignage
De tous ces mauvais chrétiens,
La justice va son train
Et le charge d'avantage;
Puis elle l'a condamné
Vite à perpétuité.

NOUVELLES DIVERSES.

— Des renseignements ont été demandés par le ministère de l'intérieur sur la situation des principales entreprises dramatiques de Paris et de la province. Cette démarche se rattache, dit-on, à un projet qui consisterait à faire considérer ces entreprises comme des ateliers nationaux et à les placer comme telles sous la protection directe de la nation.

— On annonce un concours pour la meilleure ode sur la révolution de février. Le prix de ce concours sera, dit-on, de 3,000 fr.

— Paris jouit d'un calme parfait; plus de promenades, plus de démonstrations bruyantes. La partie saine, éclairée, des classes ouvrières, et c'est assurément l'immense majorité, y a mis bon ordre par son ascendant et son intervention ferme et résolue.

Des ouvriers, en très grand nombre, secondent la garde nationale, et jamais la police ne s'est faite avec plus de vigilance. La capitale de la France républicaine est aujourd'hui la ville la plus sûre et la mieux gardée.

Cela est si vrai, que les étrangers y reviennent avec empressement, et que beaucoup d'Anglais effrayés des événements qui menacent d'envahir leur pays, arrivent à Paris avec toute leur fortune.

— L'escadre de la Méditerranée a reçu l'ordre de se disposer à quitter Toulon, dès que les équipages auront exercé leurs droits électoraux. On pense qu'elle ira croiser sur les côtes d'Italie.

— Le nombre des travailleurs inscrits pour les ateliers nationaux, est aujourd'hui de 43,000. De nouveaux embrigadements se feront à partir du 10.

Le gouvernement provisoire vient d'ouvrir un nouveau crédit de trois millions pour subvenir aux dépenses de ces ateliers. Chaque ouvrier, l'un dans l'autre, reçoit deux francs par jour.

— Des ordres ont été donnés à tous les régiments de cavalerie et d'infanterie qui se trouvent dans les départements du Nord, de former immédiatement leurs escadrons et bataillons de guerre.

Ces régiments resteront néanmoins dans leurs garnisons jusqu'à nouvel ordre.

— Les fonds demandés au gouvernement par M. le général Duvivier pour l'habillement des bataillons de la garde nationale mobile de Paris viennent d'être enfin mis à sa disposition. Les marchés ont été aussitôt passés, et on nous assure que d'ici à huit jours une grande partie de la garde mobile sera armée, équipée et habillée. On ne doute pas que cette mesure n'influe puissamment sur les enrôlements, et ne porte en peu de temps l'effectif de cette garde de 13,000 à 21,000 hommes.

L'intention du gouvernement, en cas de guerre, est de diriger le tiers au moins de ces bataillons sur l'armée active.

Un des Rédacteurs gérant, FAURÉS.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND,
aux halles de la Grenette.

BAINS CALORIQUES

A VAPEUR SÈCHE,

Rue BOURBON, 34 (à l'entresol), à LYON.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROCQ a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres, de quelque nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeaisons, tout se dissout; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles tout s'évanouit en peu de temps, dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours; les fausses ankyloses ou enflures sont toujours radicalement guéries; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune médication n'a pu soulager sont complètement guéris; la lèpre, enfin tout ce qui vient de l'impureté du sang, même le *noli me tangere* ou chancre; les hémorroïdes, quelle qu'en soit l'importance, la fièvre, les courbatures, les dépôts de gale, obtiennent un prompt soulagement, ainsi que les dépôts de lait ulcérés, qui guérissent sans laisser de cicatrice. Quant aux chauds et froids, trois bains suffisent pour satisfaire entièrement la personne malade.

La RAGE, cette terrible maladie, est entièrement guérie, non-seulement aussitôt la morsure, mais encore au premier accès, soit au bout de trente ou quarante jours. Nous ne saurions donc trop recommander l'emploi de ce moyen puissant de guérison aux malheureuses victimes de la RAGE.

Opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir épuisé toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie, trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires : *vieilles gouttières*.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc. Les bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont confié aux soins de M. DUCROCQ une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et il s'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

N'oublions pas que les enflures de goutte sont souvent dissoutes en cinq à six jours